

# CCRS MAG

Décembre 2024

n°34



VIVRE ENSEMBLE

**Rives de Saône  
à vos côtés  
au quotidien**

TOURISME

**Des visites  
inédites !**

ÉCONOMIE

**Une nouvelle  
ZAE à Seurre**

ÉCOLE DE MUSIQUE

**Nos talents  
distingués**



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes



JUIN 2024

**Pagny-le-Château**

Aide financière communautaire pour la création d'un terrain de pétanque.



12 JUILLET 2024

**Olympiades pour tous en attendant le passage de la Flamme Olympique**

Cette année, en partenariat avec la Communauté de Communes, les associations sportives du territoire se sont réunies pour initier petits et grands à leurs disciplines, en attendant le passage de la Flamme Olympique à Saint-Jean-de-Losne.

6 SEPTEMBRE 2024

**Tour de Côte-d'Or à Vélo à Esbarres**

Malgré une chute collective dans les premiers kilomètres, les coureurs du Tour de Côte-d'Or à Vélo ont bouclé cette première étape en beauté avec un sprint final à Esbarres. Louis Hardouin (Guidon Challettois) s'est imposé avec brio, devançant Matthew Fox (CC Étupes) et Julien Marin (Hexagone-Corbas Lyon Métropole) pour franchir la ligne en tête.



3 OCTOBRE 2024

**Présentation bilan 2023 à Seurre**

Sébastien Delacour, Président de la Communauté de Communes Rives de Saône, a présenté le rapport d'activité 2023 en présence des partenaires institutionnels. Ce bilan met en avant les projets structurants de l'année, tels que la modernisation de l'Espace Aquatique, le plan de formation des agents, et le projet d'établissement de l'École de Musique Intercommunale.

# Édito

Je vous retrouve avec plaisir pour notre numéro automnal du bulletin des Rives de Saône. L'été a été marqué par plusieurs événements marquants. Les bouleversements politiques nationaux suite aux élections européennes ont généré beaucoup d'incertitudes et de questionnements. Mais vos élus locaux, les maires, conseillers municipaux, élus communautaires tiennent la barre au quotidien et je veux croire qu'ils restent des contacts privilégiés pour leurs administrés, à leur portée.

**La Communauté de Communes Rives de Saône soutient activement le monde associatif**, avec plus de 82 000 € de subventions attribuées cette année. Ce soutien se répartit en trois catégories : le financement du fonctionnement des associations, l'accompagnement d'événements et les aides exceptionnelles.

Parmi ces subventions, 43 770 € ont été alloués aux associations sportives et 38 358 € ont bénéficié aux associations culturelles, et caritatives. Un engagement qui permet aux acteurs associatifs de dynamiser notre territoire.



Pour preuve, le travail se fait jour après jour : vous trouverez dans ces pages la création d'une zone d'activités économiques à Seurre pour attirer des entreprises et créer de l'emploi en Rives de Saône. Je suis également très attaché aux échanges d'expérience et de pratiques entre collectivités et nous sommes fiers d'avoir accueilli une délégation des Canaux de Bretagne pour partager notre vision de développement de l'attractivité fluvestre.

Vous constaterez que notre collectivité a reconduit sa délégation de service public pour la gestion des eaux usées. C'est un sujet important car nous nous engageons pour neuf ans avec une entreprise qui aura pour tâche de collecter et de traiter les eaux usées en assainissement collectif et non-collectif.

L'été a aussi été sportif en Rives de Saône avec le passage du Tour de France dans cinq communes et l'accueil de la flamme olympique à Saint-Jean-de-Losne. Ce sont des événements populaires, accessibles à tous, qui génèrent du lien et donnent de la visibilité à la France et à ses territoires dans toutes leurs diversités. Dans le même registre, cette

saison a vu la réouverture de l'Espace Aquatique Fernand-Bonnin pour le plus grand plaisir de tous. Les semaines qui viennent nous donneront le bilan de cette première année d'exploitation et nous permettrons d'affiner l'organisation de cet espace pour une optimisation du service au public.

Vos élus de Rives de Saône travaillent au quotidien pour vous, pour votre qualité de vie. Nous connaissons notre territoire et ses préoccupations et chacun d'entre nous est présent pour répondre à vos questions et vous apporter la meilleure réponse. Bonne lecture.



**Sébastien Delacour**  
Président de la  
Communauté de Communes  
Rives de Saône

## DANS CE NUMÉRO

Tourisme : des visites d'un nouveau genre	4
Plan Façade : bilan sur les aides financières	7
Une nouvelle ZAE à Seurre	8
Accueils Collectifs pour Mineurs : rencontres avec les familles	9
Assainissement de l'eau : nouvelle délégation de service public	10
École de musique, une vitrine de talents musicaux	12





**Laurence Brébant**  
Vice-Présidente en charge  
du tourisme et de la culture

## Des visites d'un **nouveau genre**

**En 2024, le Service Tourisme de la Communauté de Communes Rives de Saône a fait le pari d'un nouveau type de visites guidées pour apprécier le patrimoine naturel et fluvial du territoire.**



### **SILLONNER LES RIVES DE SAÔNE À VÉLO**

Peut-être les avez-vous croisés, ces croisiéristes à bicyclette entre Seurre et Saint-Jean-de-Losne, accompagnés de leur guide, casque sur la tête, le discours affûté, contant le passé batelier de Lechâtelet, la vie d'Anne-Marie Javouhey à Chamblanc ou encore la grande époque de la féculerie de Pagny-la-Ville ?

Une vingtaine de tours à vélo guidés ont ainsi permis à ces touristes venus du bout du monde en croisière sur le paquebot Amacello de découvrir notre territoire en empruntant la Voie Bleue ou la Voie Verte du Canal de Bourgogne.

Cette expérience a pu être déclinée pour un public local à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Durant deux heures, à vélo et sous une légère pluie d'automne, une quinzaine de visiteurs ont pu s'imprégner du monde fluvial passé et actuel lors d'une visite du port de plaisance de Saint-Jean-de-Losne, de son chantier naval et de la péniche ASTER, navire en bois passionnément restauré par une équipe de bénévoles.

### **VIVRE LE PATRIMOINE FLUVIAL DEPUIS LES FLOTS**

Inutile d'avoir le pied marin pour profiter des balades patrimoine en bateau proposées cet été en partenariat avec Rêves de Saône à bord de l'Amazone ! Chaque samedi à 16h, il était possible d'embarquer pour une visite de deux heures, alliant histoire locale, patrimoine fluvial et découvertes de la nature.



De l'ancienne gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne devenue l'un des plus grands ports de plaisance de France, au Canal du Rhône au Rhin avec en prime le passage de l'écluse de Saint-Symphorien, en passant par la confluence de l'Ouche et son refuge d'oiseaux de tous les genres, touristes d'ici ou d'ailleurs ont pu profiter de ces visites d'un nouveau genre.

### **V' LÀ L'FERDINAND !**

Habillé de sa baidue bleue, chapeau de feutre noir sur la tête et sabots aux pieds, Ferdinand le Paysan a permis aux visiteurs du musée de plein-air de l'Etang Rouge à Seurre de faire un voyage dans le temps.

À la tombée de la nuit, lanterne à la main, chacun pouvait se replonger dans le temps de nos aïeux où l'on écrivait à la plume, faisait cuire son pain au four à bois et où l'on bâtissait ses maisons en torchis.





**Marie-Line Duparc**  
Conseillère  
déléguée au Fluvial

## Club Pro #BourgogneRiviera : booster le tourisme local !

Le lundi 14 octobre, la deuxième saison du Club Pro #BourgogneRiviera a été officiellement lancée au restaurant Le Riva Plage, à Glanon. Une quarantaine de professionnels se sont réunis pour faire le point sur les réussites de la saison 2023-2024 et pour découvrir les projets à venir.

La matinée a permis de mettre en avant des témoignages d'acteurs locaux, tels que Les Cabiottines, les équipes de Rêves de Saône et de Bourgogne Catamaran, qui développent des services pour les touristes itinérants de la Voie Bleue et innovent dans le tourisme fluvial.

Trois espaces de rencontres ont également animé cette matinée :

- ▶ un premier espace dédié aux métiers du fluvial, animé par Boat Valley pour aborder les enjeux d'emploi et de compétences,
- ▶ un deuxième pour favoriser l'émergence de projets et d'idées,
- ▶ enfin, un photobooth #BourgogneRiviera, pour immortaliser cette rencontre et réaliser plusieurs interviews à découvrir bientôt !

### **Vous souhaitez participer ?**

Contactez l'office de Tourisme :

Tél. 03 80 37 15 70

[contact@saone-tourisme.fr](mailto:contact@saone-tourisme.fr)



## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS ACCOMPAGNE

Vous avez un projet touristique en Rives de Saône, vous ne savez pas par où commencer ? Notre service tourisme, en lien avec les partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux, vous accompagne.

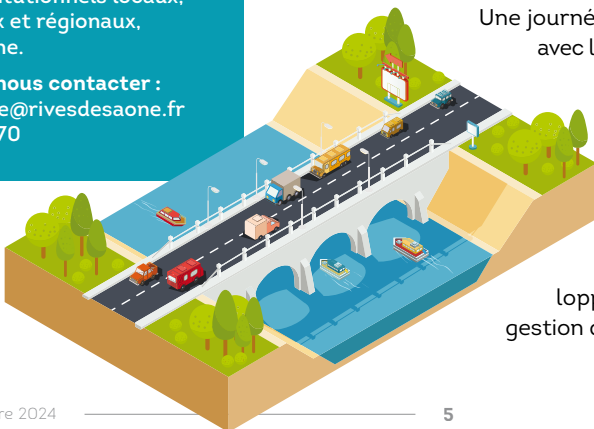
**N'hésitez pas à nous contacter :**  
Service.tourisme@rivesdesaone.fr  
Tél. 03 80 37 15 70

## RIVES DE SAÔNE, UN PÔLE FLUVIAL DE RÉFÉRENCE

Le 25 septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir, sous l'impulsion de la Direction Tourisme de la Région Bourgogne Franche-Comté, les équipes de la Direction des Canaux de Bretagne pour une visite du pôle fluvial des Rives de Saône, de Saint-Jean-de-Losne à Seurre.

Une journée placée sous le signe du partage d'expériences avec les acteurs locaux et nos partenaires des Directions Territoriales de Voies navigables de France, mais aussi consacrée à la visite de plusieurs équipements portuaires et fluviaux de notre territoire : haltes nautiques, appontements péniches-hôtels et paquebots fluviaux, station de dépotage....

Les échanges se sont montrés très intéressants notamment sur les politiques de développement du tourisme fluvial et sur les modes de gestion des voies navigables et des ports.





# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## Des aides financières et un accompagnement gratuit pour rénover vos logements !

Les propriétaires des centres-bourgs de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne ou Seurre peuvent bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit des projets pour la réhabilitation des logements.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des logements et aux copropriétaires.

Les aides financières concernent la **rénovation énergétique** des logements, l'**adaptation à la perte de mobilité** pour les personnes âgées ou handicapées et la **lutte contre l'habitat indigne ou dégradé** (travaux de mise aux normes ou de réfection complète de logements ou d'immeubles).

Les niveaux d'aides varient en fonction des ressources des propriétaires occupants et de la nature du projet. Les subventions peuvent atteindre 90 % du coût du projet dans certains cas.

Pour accompagner les porteurs de projets, la Communauté de Communes Rives de Saône a missionné le cabinet Urbanis. Leur accompagnement est aussi bien technique, qu'administratif ou financier. Ils vérifient l'éligibilité de votre projet et de votre situation aux aides financières, organisent une visite technique du ou des logements et vous remettent une étude de faisabilité technique et financière du projet. Ils vérifient ensuite la conformité des devis, constituent vos dossiers de demande de subvention et les déposent auprès des financeurs. Enfin, ils procèdent aux demandes de versement d'avance, d'acomptes ou de solde.



### Renseignements

Lucas Wentzel - 06 25 60 61 71  
lucas.wentzel@rivesdesaone.fr

Permanences d'accueil sur rendez-vous :

- Le 1<sup>er</sup> lundi du mois à Seurre (siège de la Communauté de Communes),
- Le 3<sup>e</sup> lundi du mois à Échenon (antenne technique de la Communauté de Communes).

**Vous habitez en dehors de ces périmètres** et souhaitez être accompagnés dans vos travaux de rénovation énergétique ?

Vous pouvez contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois : 03 80 24 55 60  
polerenovation@paysbeaunois.org





PLAN FAÇADE

# Bilan positif pour nos communes !

Le programme "Plan façade" mis en place par la Communauté de communes et les communes adhérentes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 prendra fin le 31 décembre prochain.

Sur les communes de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne et Seurre, ce sont une cinquantaine de propriétaires qui ont pu bénéficier d'une aide financière et de la défiscalisation du montant des travaux sur la rénovation de leurs façades.

En quatre ans, ce sont **près de 105 000 € de subventions** qui ont été versées par la Communauté de Communes et les Communes. Et ce sont autant de travaux qui ont pu bénéficier à notre territoire, puisque plus de 73 % du chiffre d'affaires total des travaux a été confié aux artisans des Rives de Saône.

**Renseignements :** Lucas Wentzel

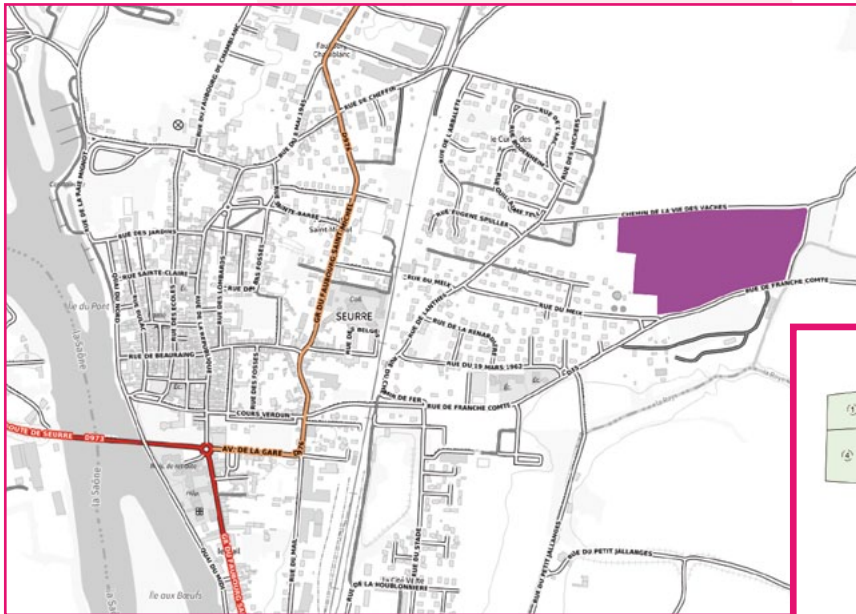
Tél. 06 25 60 61 71 - [lucas.wentzel@rivesdesaone.fr](mailto:lucas.wentzel@rivesdesaone.fr)



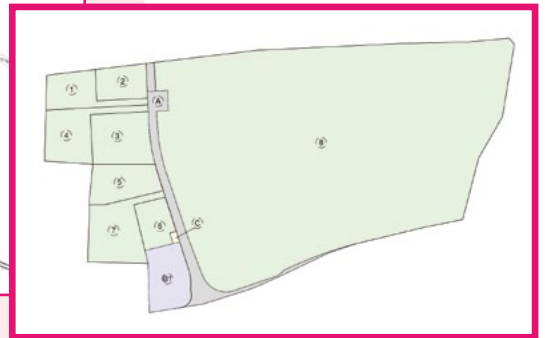


**Alain Becquet**  
Vice-Président  
en charge de l'économie

## Avis d'ouverture à la réservation de terrains sur **une nouvelle Zone d'Activité Economique (ZAE)**



Le permis d'aménager de cette future ZAE de 7 ha sur le territoire communautaire, dite du Chemin neuf à Seurre en bordure de la RD 5, étant maintenant déposé, les porteurs de projets industriels, artisanaux ont maintenant la possibilité de présenter leur dossier, en vue de déjà réserver une emprise foncière au prix de 30 € HT /m<sup>2</sup>.



### Renseignements :

Olivier Houiste - Tél. 06 40 88 77 61  
olivier.houiste@rivesdesaone.fr

## LE SMTP ACCROÎT SON PATRIMOINE FONCIER

Rives de Saône, membre aux côtés de la Région du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (SMTP) se réjouit de la conclusion positive d'un long processus ayant permis au Syndicat mixte de récupérer plus de 70 ha non valorisés par la Société Gazeley.

Cette extension va permettre la poursuite du développement du site, avec de nouvelles implantations industrielles, logistiques et de services, en interface avec le port public de fret tri-modal : fleuve-fer-route.

Les futures ventes de terrains permettront au SMTP de construire les aménagements nécessaires (voirie, réseaux, etc.), à l'installation de ces nouvelles activités économiques.







**Corinne Sirugue**  
Vice-Présidente, en charge des Politiques éducatives de l'enfance-jeunesse et des familles

# Formation BAFA territoire

Tous les deux ans, le Service Enfance Jeunesse Famille organise un stage BAFA général sur le territoire Rives de Saône.



## 3 étapes obligatoires pour obtenir le BAFA complet :

- 1 • Stage BAFA général (8 jours) avec validation positive.
- 2 • Stage pratique BAFA en Accueil Collectifs pour Mineurs (ACM) (14 jours) avec validation positive.
- 3 • Stage BAFA approfondissement (5 jours) avec validation positive.

Le stage BAFA général se déroulera pendant les vacances de février 2025 à Pagny-le-Château. Il est organisé en partenariat avec un organisme de formation. Le stage s'adresse en priorité aux agents communautaires, aux personnes du territoire et enfin aux personnes venant de l'extérieur.

Le stage BAFA général compte 64 heures de formation, soit 8 jours complets. **Le stage se déroulera du mardi 25 au vendredi 28 février 2025, puis du lundi 3 au jeudi 6 mars 2025**, en demi-pension.

Saisissez l'opportunité de vous former au BAFA général et d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Ce stage vous permettra plus facilement de trouver un Job d'été en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire. **Un tarif préférentiel est appliqué aux stagiaires agents communautaires et aux personnes du territoire.**

**Renseignements :** Service Enfance Jeunesse Famille - Tél. 03 80 27 08 10  
[enfance.jeunesse@rivesdesaone.fr](mailto:enfance.jeunesse@rivesdesaone.fr)

## RENCONTRES AVEC LES FAMILLES

Chaque année, les 13 Accueils Collectifs pour Mineurs du service organisent des temps conviviaux avec les familles sur la période de septembre/octobre.

Ces temps d'échanges, organisés sur le temps périscolaire du soir, permettent aux équipes d'animations de :

- ▶ présenter les locaux ainsi que les projets menés tout au long de l'année,
- ▶ expliquer le déroulé des différents temps d'accueil (une journée type : matin, midi, soir),
- ▶ répondre aux questions des familles sur les fonctionnements des accueils et les pédagogies mises en avant auprès des enfants.

Ces temps d'échanges sont précieux car ils participent à la construction d'une relation de confiance entre les professionnels des structures et les familles. Un autre moment convivial est prévu en fin d'année scolaire pour restituer les projets menés.





**Jocelyne Beaunée**  
Vice-Présidente en charge  
du cycle de l'eau

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

# Nouvelle délégation de service public

Le service Cycle de l'eau de la Communauté de Communes regroupe les compétences Assainissement collectif et Assainissement non collectif. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des assainissements individuels, seront délégués à l'entreprise SUEZ Eau France sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes

Dans ce cadre, un changement d'interlocuteur sera effectif pour les communes de Brazey-en-Plaine et de Trouhans, que ce soit pour le service clientèle ou les urgences sur le réseau d'eaux usées. En tant qu'utilisateur, vous n'avez rien à faire. Le transfert des abonnements entre SAUR et SUEZ se fait automatiquement.

Pour les autres communes en assainissement collectif (Échenon, Losne, Saint-Usage, Saint-Jean-de-Losne, Laperrière-sur-Saône, Chamblanc, Saint-Symphorien-sur-Saône, Pouilly-sur-Saône, Seurre, Jallanges, Trugny) et pour l'assainissement non collectif sur le reste du territoire, SUEZ reste le délégataire et interlocuteur unique.

### Informations utiles

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Accueil téléphonique (facture, prise de rendez-vous...) du lundi au vendredi (8h - 19h) et le samedi (8h - 13h) :

**Tél. 09 77 408 408**

Accueil physique :

**5 rue Emmanuel Jodelet, 39100 Dole**, les lundi, mercredi et vendredi (9h - 12h et 14h - 16h).

**Numéro d'urgence technique : 0977 401 126** (24h / 24)

Site internet et accès à son espace client :

**[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)**

## Restauration morphologique et continuité écologique de **la Bièvre**

Après plusieurs années de concertation et d'études, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge a réalisé durant l'été et l'automne 2023 des travaux consistant à restaurer le lit de la Bièvre, affluent de la Vouge, sur un linéaire de 1 400 m, et à réaliser des aménagements pour assurer la continuité écologique au droit du moulin du Centre à Brazey-en-Plaine. Les travaux ont été inaugurés le 3 juillet 2024 en présence des nombreux partenaires et des habitants. Des travaux similaires sont envisagés sur la Vouge entre 2025 et 2027 à Aubigny, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny.

*Avant septembre 2010*



*Après octobre 2023*







**Sébastien Belorgey**  
Vice-Président en charge de  
l'environnement et du cadre de vie

## Des conteneurs maritimes dans nos déchèteries

Afin de sécuriser les dépôts des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et de favoriser leur recyclage, la Communauté de Communes Rives de Saône a installé, pour une phase test d'un an, des conte-

neurs maritimes dans les déchèteries d'Auvillers-sur-Saône, Laperrière-sur-Saône et Seurre. Ces caissons sont mis à disposition gratuitement grâce à un partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem.



## NOUVELLE STRATÉGIE POUR LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

Le programme de travaux pour les déchèteries de la Communauté de Communes, établi en 2017, a été révisé en 2024 pour tenir compte de l'évolution de la fréquentation des sites depuis l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Brazey-en-Plaine en 2021 et des évolutions du contexte budgétaire.

Le nouveau schéma d'organisation du réseau des déchèteries ne prévoit plus le projet de construction d'une nouvelle déchèterie à Losne, mais maintient la reconstruction de la déchèterie de Seurre pour offrir les mêmes conditions d'accueil que celle de Brazey-en-Plaine.

Pour les déchèteries d'Auvillers-sur-Saône et de Laperrière-sur-Saône, une réflexion sera portée sur l'évolution de ces sites de proximité, dont la possibilité de les consacrer au dépôt et à la valorisation des déchets verts.



## EXAMENS DÉPARTEMENTAUX

# Une vitrine de talents musicaux



Les examens musicaux sont des moments clés pour les élèves, mettant en lumière leur progression et leurs compétences. Félicitations aux musiciens qui, chacun dans leur discipline, ont su démontrer leur progression et leur maîtrise instrumentale ! Bravo à Lubin Thiebergien (batterie), Marceau Sachetât Pressiat (guitare électrique), Juliette Gamelon (guitare), Gatien Canale (guitare

basse et électrique), Tristan Jacob (guitare électrique) et Igor Carteret (violin) pour l'obtention de leur diplôme de fin de cycle.

Organisés à l'échelle départementale, ces événements sont le fruit d'une collaboration entre la Confédération Musicale de France (CMF) et les diverses écoles du département, créant ainsi un cadre propice à l'échange et à la rencontre. Ces épreuves ne se contentent pas de juger les performances individuelles, elles favorisent également le dialogue entre les structures, les équipes de direction, les professeurs et leurs élèves.

### Objectif des Examens

Les examens instrumentaux visent à assurer une organisation optimale pour les responsables tout en garantissant

une expérience de passage de qualité pour tous les candidats. Cela se traduit par un processus évaluatif rigoureux, permettant aux élèves de montrer l'étendue de leurs talents.

### Critères d'Évaluation

Les performances seront évaluées selon plusieurs critères précis :

- ▶ la conscience d'une structure simple, notamment la capacité à marquer le premier temps d'un changement de structure,
- ▶ l'utilisation d'une gamme pentatonique lors des solos,
- ▶ l'écoute des éléments rythmiques (basse et batterie) et la réceptivité au sein du groupe, ainsi que la gestion du son et du volume,
- ▶ le confort de jeu et la technique, qui doivent être en cohérence avec le morceau choisi,
- ▶ l'identité et la palette sonore, incluant le toucher, la clarté du son et l'utilisation d'effets.

Ces critères garantissent que chaque élève, qu'il soit novice ou plus expérimenté, puisse se produire dans un environnement bienveillant et stimulant, mettant en avant la richesse de la musique et la passion qui anime chaque candidat. Les examens représentent une étape importante dans le parcours musical de chacun.

### CONTENU DES EXAMENS

Les examens sont organisés en deux catégories : le domaine "Classique" et le domaine "Jazz & Musiques Actuelles Amplifiées" (MAA). Chacune propose des exercices variés pour permettre aux élèves de démontrer toute leur maîtrise et créativité.

#### INSTRUMENTS CLASSIQUES

Les candidats dans le domaine Classique doivent préparer trois pièces distinctes :

- 1** - Un morceau imposé, généralement accompagné, qui permet d'évaluer la technique et la musicalité du candidat.
- 2** - Un morceau au choix, où l'élève se met en valeur au sein d'une petite formation (duo, trio, quatuor ou quintette), soulignant sa capacité à collaborer musicalement.
- 3** - Un morceau de déchiffrement instrumental, avec accompagnement au piano, pour tester l'aptitude à lire et interpréter une partition à vue, particulièrement pour les instruments d'orchestre.

#### INSTRUMENTS JAZZ & MAA

Les élèves qui se produisent dans le domaine du Jazz et des Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) auront des épreuves légèrement différentes :

- 1** - Un morceau imposé, également avec accompagnement, qui peut s'inspirer des styles rock ou jazz.
- 2** - Un déchiffrement d'une grille, qui évalue la capacité d'adaptation et d'improvisation du musicien.
- 3** - Un solo, qu'il soit inventé ou retranscrit, mettant en avant la créativité et l'originalité du candidat.



## Rives de Saône

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel  
BP 67 - 21250 Seurre Cedex  
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39  
[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)  
Mail : [secretariat@rivesdesaone.fr](mailto:secretariat@rivesdesaone.fr)

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Sébastien Delacour.  
Mise en page : Fuglane.  
Imprimé selon les normes Imprim'Vert sur un papier fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement.

Photos : © Communauté de Communes, sauf mentions contraires.  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2024 - ISSN : 1958-508X